



- Règlement TRISPORTS-CO MINIMES

Règles générales

Article 1 : Principe général

L'UGSEL organise un tournoi national de Tri sports collectifs pour les minimes garçons et filles licenciés conformément aux Règlements Généraux.

Le 5^{ème} recevra une médaille au même titre que le 3^{ème}

Un challenge du fair-play sera attribué à l'équipe qui aura le mieux mis en évidence les valeurs humaines.

Article 2 : Formule

3 sports collectifs dans chaque catégorie.

Tous les 2 ans, un sport peut être changé pour chaque catégorie

Filles	Futsal
	Volleyball
	Handball
Garçons	Basketball
	Volleyball
	Handball

Article 3 : Objectifs

Cette compétition est organisée pour permettre aux minimes la pratique de plusieurs sports collectifs.

Dans cette formule, les objectifs poursuivis sont :

- d'éviter l'élitisme et la spécialisation précoce
- de faire découvrir aux jeunes des sports collectifs différents en liaison avec le travail effectué pendant les heures d'E.P.S.
- de créer un bon esprit d'équipe, avec une participation de tous les joueurs inscrits sur la feuille de match, aux trois sports.
- de mettre en valeur les notions de fairplay, de respect des adversaires et de l'arbitre.



Article 4 : Qualifications

Une équipe par catégorie, désignée par chaque territoire à l'issue de ses propres compétitions, est qualifiée pour participer au tournoi.

La place de 1^{ère} invitée est attribuée à l'équipe de l'établissement du département ou du territoire organisateur du championnat national. L'établissement choisit, à l'issue des finales de territoire, s'il invite son équipe masculine ou féminine. L'ordre des autres invités n'est pas modifié.

Article 5 : Déroulement de la compétition

Nombre d'équipes qualifiées : 8.

Un tirage au sort répartit les 8 équipes sous forme de 2 poules qui déterminent la suite des rencontres pour l'ensemble du tournoi

- 2 équipes qualifiées d'un même territoire ne peuvent être dans le même tableau.
- Si 3 équipes d'un même territoire sont qualifiées, le champion et son second ne se rencontrent pas en poule éliminatoire.
- Les 1ers de Super-Région ne peuvent pas se rencontrer au 1er tour tant que possible.
- 1^{ère} journée : $\frac{1}{4}$ de finales à l'intérieur de chaque poule.
- 2^{ème} journée : $\frac{1}{2}$ finales dans la même poule :
 - les équipes perdantes de la 1^{ère} journée se rencontrent.
 - les équipes gagnantes de la 1^{ère} journée se rencontrent.
- 3^{ème} journée : Finales de classement.

Fin à 13h30

Article 6 : Ordre des rencontres

Le volley-ball, autant que faire se peut, se situera en deuxième position. Toute fois cet ordre peut être modifié pour des raisons d'organisation, après accord de la C.T.N.

Seules les intempéries (terrains impraticables), peuvent amener l'organisation, après accord de la C.T.N., à réorganiser le tournoi.



Article 7 : Décompte des points

Le décompte des points est le suivant :

- victoire : 3 points
- match nul : 2 points
- défaite 1 point.

L'équipe vainqueur est celle qui a remporté le plus de points au total des trois rencontres.

Dans un sport, en cas de match nul, chaque équipe marque 2 points, mais il est indispensable de procéder dès la fin du match aux tirs aux buts au futsal, aux jets de 7 mètres au handball, aux lancers francs au basketball, au set décisif au volleyball si égalité des sets .Cette épreuve peut être éventuellement décisive pour le résultat final (cf. Art. 19).

Article 8 : Nombre de joueurs.

- a) Lors du tournoi national une équipe se compose obligatoirement de 9 ou 10 joueurs, tous inscrits sur la feuille de match.
- b) Le responsable d'équipe peut décider de jouer la rencontre à 8 ou 9 ou à 10 joueurs.
- c) Sur blessure d'un joueur :
 - Si choix à 8 : le 9^e ou le 10^e le remplace et continue son contrat.
 - Si choix à 9 : le 10^e remplace et continue son contrat.
 - Si choix à 10 : l'équipe termine la rencontre à 9 joueurs.

d) En cas de participation inférieure à huit joueurs, le match est perdu par pénalité.

Article 9 : Participation.

Chaque joueur participe obligatoirement aux trois sports, en étant dans la composition de l'équipe au début de l'un des 3 tiers temps ou de l'un des 3 sets au minimum.



Article 10 : Arbitrage :

Chaque équipe qualifiée pour la phase finale du Trisports minime doit présenter un(e) jeune arbitre. Ce jeune officiel dont la compétence devra être certifiée (stage territorial ou national UGSEL ou diplôme fédéral), appartiendra à l'AS, le comité ou le territoire de l'équipe qualifiée.

Une équipe qui se présenterait au championnat national sans arbitre ne pourra pas y participer.

Article 11 : Couleur de maillots

Chaque équipe se présentera avec deux jeux de maillots de couleur différente numérotés conformément aux Règlements Généraux.

Article 12 : Commission disciplinaire et règlementaire

Une commission disciplinaire et règlementaire est mise en place dans chaque phase finale de Tri sport. Elle comprend 3 personnes : le (la) délégué(e) de la CTN, le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou son (sa) représentant(e), un (une) représentant(e) des arbitres.

Article 13 : Surclassement

2 joueurs dans la catégorie d'âge inférieure seront autorisés par équipe.

Article 14 : Mixité

Des filles sont autorisées à compléter une équipe de garçons.



Règles particulières

Article 11 : Basket-ball

11.1 Durée : 3 x 8', temps de jeu non décompté.

11.2 Nombre de joueurs : 5

11.3 Matériel : ballon n°6, grand terrain et grands panneaux.

11.4 Règlement :

- Application de la règle des 24"et 8".
- La défense individuelle est obligatoire.
- Un joueur sera sorti pour 4 fautes personnelles et ne sera pas remplacé par un autre joueur pendant le tiers temps concerné.
- Après 4 fautes d'équipe dans la troisième période, chaque faute supplémentaire sera sanctionnée par 2 lancer-francs
- Arrêt du temps obligatoire sur les lancers francs.
- Après une faute en zone arrière et afin de favoriser le jeu rapide, le joueur peut engager sur le côté sans que l'arbitre ne touche la balle.

11.5 Egalité : épreuve des lancers francs (cf. art. 19).

Article 12 : Football à 7(extérieur)

12.1 Durée : 3 x10'

12.2 Nombre de joueurs : 6 dont 1 gardien de but.

12.3 Matériel : terrain réduit football à 7, buts réglementaires benjamins, surface de but réglementaire FFF

•Buts : 6m x 2,10m, tolérance hauteur : 2m.

•Point de penalty à 9 m

•Le hors-jeu est jugé à la ligne médiane.

•Taille des ballons : taille 5

12.4 Sanctions : en cas de faute grave, exclusion de 5' et le joueur n'est pas remplacé . Deux exclusions temporaires équivalant à une exclusion définitive.

12.5 Règlement du football à 7

- Distance imposée aux adversaires sur balle arrêtée : 6 mètres.
- Coup de pied de pénalité : à 13 mètres sans possibilité de mur pour l'équipe adverse.
- Coup de pied de but (renvoi du gardien) : 9 mètres maximum devant le but.
- Tous les coups francs sont directs.



- Toute faute grave commise en dehors de sa propre surface de réparation peut être sanctionnée d'un coup de pied de pénalité.
- Le penalty : à 9 mètres.

12.6 Egalité : en cas d'égalité, épreuve des tirs au but (cf. art.19).

Article 13 : Futsal

13.1 Durée : 3 x 10'

13.2 Nombre de joueurs : 5 dont 1 gardien de but.

13.3 Matériel : terrain de handball en salle ou extérieur.

- But de handball : 3m x 2m
- Ballon spécifique futsal.

13.4 Sanctions : idem football à 7 (cf. Art. 11.4) (exclusion 1 minute)

13.5 Règlement futsal ;

- Pas de hors-jeu.
- Pas de tacle
- Pas de charge
- Toutes les remises en jeu sont effectuées au pied, ballon sur la ligne de touche.
- Les coups francs sont directs.
- Le gardien de but peut jouer le ballon à la main dans la zone de 6m.
- La remise en jeu après une sortie de but se fait exclusivement à la main, le ballon doit sortir de la zone des 6m
- 4 secondes pour remettre la balle en jeu.
- Le penalty : tir à 6m face au gardien, prise d'élan à l'intérieur des 9m.
- Distance imposée aux adversaires sur balle arrêtée et remise en jeu est de 5 mètres.
- Si le ballon touche le plafond, remise en jeu par une touche au point le plus proche de l'impact.

13.6 Egalité : en cas d'égalité, épreuve des tirs au but (cf. Art.19 et

13.7 Toutes les fautes entraînant des coups francs sont cumulables et entraînent un penalty à 10 m à partir de la 4eme faute par mi-temps.



Article 14 : Handball

14.1 Durée 3 x 10'

14.2 Nombre de joueurs : 6 dont 1 gardien.

14.3 Matériel : ballon taille 1 en fille, taille 2 en garçons

14.4 Sanctions : exclusions de 2 minutes.

14.5 Règlement : application du règlement officiel. Après un but, l'engagement se fait au centre du terrain.

14.6 Égalité : en cas d'égalité, épreuve des jets de 7 m (cf. art.19).

Article 15 : Volley-ball

15.1 Durée :

- 3 sets de 20 points sans nécessité d'avoir deux points d'écart.
- L'équipe qui totalise le plus de points à l'issue des deux rencontres, est déclarée vainqueur.

15.2 Nombre de joueurs : deux collectifs de 4 joueurs évoluant simultanément sur le terrain.

15.3 Matériel : 2 terrains de 7m x 14m. Ballon T5

- Hauteur du filet : 2m10 en filles, 2m10 en garçons
- Ligne des 3m, parallèle au filet délimitant une zone interdisant au joueur arrière, le serveur, l'attaque au-dessus du filet.
- Pas de feuille de placement.
- Panneau d'affichage sur chaque terrain, pour le décompte des points. Si possible, panneau central d'affichage pour le cumul des points des deux terrains.

15.4 Règles particulières

Service : 5 services consécutifs maximum pour le même joueur, puis l'équipe effectue une rotation si elle conserve le bénéfice du service.

15.5 En cas d'égalité de points, l'équipe qui a gagné le plus de sets est déclarée vainqueur. Si l'égalité subsiste, formation d'un collectif de 4 joueurs, pour disputer un set de 10 points.



Règles communes

Article 16 : Remplacement

Il n'y a pas de remplacement de joueur pendant un tiers-temps ou un set sauf sur blessure.

Le joueur remplacé ne revient plus en jeu même dans les sports suivants, pour le tour considéré.

Article 17 : Temps mort

Dans tous les sports, possibilité d'un temps mort d'une minute exclusivement pendant le 3^{ème} tiers temps ou set.

Article 18 : Changement de côté

A chaque tiers temps ou set, changement de côté.

Article 19 : En cas d'égalité

5 joueurs différents, de chaque équipe, présents ou non sur le terrain au coup de sifflet final doivent effectuer chacun 1 tir ou 1 lancer franc (sauf en volleyball, voir article 15.5 ci-dessus)

En cas d'égalité après les séries de 5, la victoire est acquise dès qu'une équipe prend l'avantage sachant que les 10 joueurs doivent effectuer 1 tir ou 1 lancer franc avant qu'un même joueur ne puisse exécuter une deuxième tentative.

Article 20 : expulsion définitive

Un joueur expulsé ne doit plus participer pour la suite de la rencontre. Ainsi, un joueur expulsé définitivement n'est pas remplacé pendant le sport considéré, et son équipe termine le match avec un joueur en moins. Cependant, son équipe rejoue normalement avec un nombre de joueurs maximum sur le terrain pour le ou les sports suivants de la rencontre. Dans le cas de plusieurs exclusions temporaires ou avertissements du même joueur, ou dans le cas d'une expulsion définitive, la commission disciplinaire et réglementaire décidera des suites à donner.